ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/RUS/92

5 février 2015

(15-0788)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1.	**Membre notifiant:** FÉDÉRATION DE RUSSIE **Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:**
2.	**Organisme responsable:** *The Ministry of Agriculture of the Russian Federation* (Ministère de l'agriculture de la Fédération de Russie)
3.	**Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):** Aliments pour animaux et additifs pour aliments pour animaux d'origine animale, volaille et poisson compris
4.	**Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:** **[X] Tous les partenaires commerciaux** **[ ] Régions ou pays spécifiques:**
5.	**Intitulé du texte notifié:** *The Eurasian Economic Commission Collegium Decision as of 24 December 2014, No. 252 on amendments to the Customs Union Commission Decision on Common forms of veterinary certificates for goods subject to veterinary control (supervision) from third countries as of 7 April 2011, No. 607* (Décision du Collège de la Commission économique eurasiatique n° 252 du 24 décembre 2014 modifiant la Décision de la Commission de l'Union douanière concernant les formulaires communs de certificats vétérinaires pour les marchandises soumises à contrôle (supervision) vétérinaire en provenance de pays tiers n° 607 du 7 avril 2011). **Langue(s):** russe. **Nombre de pages:** 2 http://www.eurasiancommission.org/ru/Lists/EECDocs/635554497942282060.pdf
6.	**Teneur:** Le document notifié a été adopté au moyen de la Décision du Collège de la Commission économique eurasiatique n° 252 du 24 décembre 2014. Elle apporte des modifications à la législation de l'Union douanière et plus précisément au formulaire de certificat vétérinaire pour les aliments pour animaux et les additifs pour aliments pour animaux d'origine animale, volaille et poisson compris, exportés vers le territoire de l'Union douanière (Formulaire n° 35). Ces modifications sont les suivantes: 1) Ajout de "pour les aliments pour animaux en conserve d'un taux d'humidité supérieur à 14%" après "toxine botulinique" au paragraphe 4.5; 2) La note devient: "Note: 1. La signature et le tampon doivent être d'une couleur différente de celle du formulaire. 2. Le certificat vétérinaire doit être établi en russe ainsi que dans la langue du pays exportateur et (ou) en anglais". De plus, la décision notifiée établit que jusqu'au 1er juillet 2015, l'ancien formulaire de certificat vétérinaire reste valide parallèlement au formulaire de certificat vétérinaire n° 35 modifié.

7. Objectif et raison d'être: [ ] innocuité des produits alimentaires, [X] santé des animaux, [ ] préservation des végétaux, [ ] protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, [ ] protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.

8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:

[ ] Commission du Codex Alimentarius *(par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté)*

[X] Organisation mondiale de la santé animale (OIE) *(par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques)* - Chapitre 5.10

[ ] Convention internationale pour la protection des végétaux *(par exemple, numéro de la NIMP)*

[ ] Néant

La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?
[X] Oui [ ] Non

Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:

9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Non connu

10. Date projetée pour l'adoption *(jj/mm/aa)*: 24 décembre 2014

Date projetée pour la publication *(jj/mm/aa)*: 28 décembre 2014

11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: [ ] Six mois à compter de la date de publication, et/ou *(jj/mm/aa)*: 28 janvier 2015

[X] Mesure de facilitation du commerce

12. Date limite pour la présentation des observations: [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou*(jj/mm/aa)*: Sans objet

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

The Eurasian Economic Commission
Department for sanitary, phytosanitary and veterinary measures
12, Yakovoapostolskiy Lane
105064 Moscou (Fédération de Russie)

Téléphone: +(7 495) 669 2400 (ext. 5178)
Fax: +(7 495) 669 2415
Courrier électronique: kulagina@eecommission.org
Dept_sanitary@eecommission.org

13. Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

The Eurasian Economic Commission
Department for sanitary, phytosanitary and veterinary measures
12, Yakovoapostolskiy Lane
105064 Moscou (Fédération de Russie)

Téléphone: +(7 495) 669 2400 (ext. 5178)
Fax: +(7 495) 669 2415
Courrier électronique: kulagina@eecommission.org
Dept_sanitary@eecommission.org